

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de F. CARLIER, Conseillère communale, relative aux dépôts clandestins dans le quartier Aumale, Village et Auber.

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst:

Le 7 novembre dernier les pompiers ont dû intervenir dans le quartier à la suite d'un dépôt clandestin en feu. Ce fait est symptomatique de la très mauvaise gestion de la propreté à Anderlecht. On ne sait compter les dépôts clandestins, tant ils sont nombreux.

Les dépôts clandestins restent parfois plus d'une semaine avant d'être évacués. Rue du Village, en bordure du Parc Erasme, sous l'œil bienveillant de deux caméras, on retrouve des montagnes de vêtements qui traînent par terre. Il semble que les caméras ne fassent pas grande peur aux personnes qui souillent notre commune. Il me semble que les taxes communales ont été augmentées entre autres pour allouer un budget de plus de deux millions supplémentaires à la propreté, je ne peux constater qu'un échec colossal.

Mes questions sont les suivantes :

- Les caméras sont-elles utilisées de manière efficace ? A-t-on déjà réussi à interpellier des contrevenants grâce aux caméras ?
- Ne peut-on pas demander aux agents du service « Propreté » d'utiliser eux aussi l'application « Fix My Street » pour signaler les dépôts clandestins ? Disposent-ils d'un smartphone leur permettant de le faire ?
- Y a-t-il toujours des équipes en action le week-end ? Leur donne-t-on les moyens d'effectuer leur travail correctement ?
- Que font les managers du service « Propreté » ?

Monsieur l'Échevin NEUZY donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de Schepen NEUZY geeft lezing van het volgende antwoord:

J'ai répondu longuement à G. VERSTRAETEN le mois passé en donnant beaucoup de détail à propos des caméras, je vous invite à réécouter cette réponse.

Toutefois, je peux vous dire que les caméras ont donné 563 sanctions avérées et envoyées aux contrevenants en 2021. La caméra précisément installée au coin « Village/Drapeau », a en déjà produit 16 depuis novembre. Il s'agit là des cas répertoriés et prouvés. L'action et l'effet des caméras sont donc avérés, mais il ne s'agit pas d'une solution miracle.

Les 8 référents de quartier ainsi que les 17 chefs d'équipe du service « Entretien » sont tous dotés d'un smartphone communal et ils ont été sensibilisés à l'utilisation de l'application « Fix my Street ». Les « Gardiens de la Paix » le font systématiquement aussi.

Oui, des équipes travaillent tous les jours y compris les weekends, exception faite des jours fériés légaux, et ils ont tout le matériel nécessaire.

Chaque référent de propreté est responsable de la gestion de sa zone, qui correspond au secteur de la police, au quotidien. Il réalise le suivi des plaintes ou demandes des habitants, en se rendant sur place, en vérifiant l'état général de l'espace public, et en faisant les ajustements nécessaires avec le service

« Nettoyage ». Ils s'occupent également de la gestion des caméras et de la fouille des dépôts clandestins de déchets lorsque cela s'avère nécessaire.

Dans ce quartier en particulier, que je connais bien pour y habiter moi-même, les problèmes de propreté sont relativement complexes car ils sont mêlés à des problèmes de mal logement, de marchands de sommeil ou de surdensification des immeubles, auquel on rajoute une marginalisation éloignant ces personnes d'une bonne connaissance des règles en matière de propreté.

Toute suspicion de tels problèmes de logement suit une autre procédure, plus transversale, menant différents services communaux à intervenir.